



# PRÉFET DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 7 décembre 2022

### **Demande ou renouvellement de carte d'identité ou de passeport : n'attendez pas le dernier moment !**

**Votre carte d'identité ou votre passeport arrive bientôt à expiration et vous comptez voyager à l'étranger ou passer un examen ? Vérifiez dès à présent la validité de vos titres d'identité et n'attendez pas le dernier moment pour les renouveler.**

Lorsqu'approcheront les examens de fin d'année scolaire, les concours et les vacances, vous serez nombreux à vouloir faire une demande de carte d'identité (CNI) ou de passeport (en première demande ou en renouvellement).

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec vos dates d'examens ou de voyages, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence vous incite à prendre dès à présent vos dispositions :

- Vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport ;
- Si nécessaire, demandez dès maintenant leur renouvellement.

### **Simplifiez vos démarches et gagnez du temps au guichet avec la pré-demande en ligne.**

Effectuée sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite>, la pré-demande en ligne de CNI ou de passeport vous permet de gagner du temps avant votre rendez-vous en mairie.

**Simple et gratuit**, ce téléservice assure la fiabilité de vos données récupérées directement par la mairie. Il contribue à un traitement plus efficace des demandes et à réduire les délais de rendez-vous.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

### **Où finaliser votre demande de CNI ou de passeport ?**

Après avoir effectué votre pré-demande en ligne, prenez rendez-vous dans l'une des communes équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales.

### **Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture  
8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex

Dans le département, treize communes sont équipées d'un tel dispositif, à savoir : Annot, Banon, Barcelonnette, Castellane, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains, Forcalquier, Manosque, Oraison, Riez, Saint-André-les-Alpes, Seyne et Sisteron.

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier en mairie et lors du retrait du titre. Pour rappel, le demandeur d'une carte d'identité ou d'un passeport doit disposer de la nationalité française.

**Nouveau ! Un moteur de recherche de rendez-vous** est disponible afin de vous faciliter la prise de rendez-vous en mairie pour une première demande ou le renouvellement de vos titres d'identité. Pour y accéder, rendez-vous sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/acces-facilite-aux-rendez-vous-en-ligne-en-mairie>

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex